

**REPONSE À L'INTERPELLATION DE
MME LA CONSEILLERE CELINE GANDAR**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2026

Réponse à l'interpellation N° 09-2026 « Plan canicule - Des évolutions prévues pour Pully ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2026, Madame la Conseillère communale Céline Gandar, a interpellé la Municipalité au sujet de la mise en œuvre du Plan canicule sur le territoire communal et de ses évolutions possibles.

La Municipalité partage le constat de l'interpellatrice : l'été 2026 a été le plus chaud jamais mesuré en Suisse et les épisodes de forte chaleur sont appelés à se multiplier. Les personnes âgées, malades, isolées ou en situation précaire y sont particulièrement vulnérables. La Municipalité remercie l'interpellatrice de lui donner l'occasion de présenter le dispositif communal, son bilan pour 2026 et les évolutions envisagées.

La Municipalité répond aux questions qui lui ont été posées comme suit.

1. Comment le Plan canicule cantonal se décline-t-il au niveau de Pully (quelles prestations, à quel moment, envers qui) ?

Le Plan canicule est déclenché par le Canton de Vaud. La Commune le met en œuvre selon sa propre procédure d'activation, mise à jour en 2026 conformément aux directives cantonales. La veille cantonale s'étend du 15 mai au 15 septembre. Lorsque la température moyenne atteint 25 °C pendant cinq jours ou 27 °C pendant trois jours, la Direction générale de la santé (DGS) déclenche l'alerte, transmise aux communes par le Préfet. Un état-major communal « canicule » est alors activé.

Le dispositif communal s'adresse aux personnes de 75 ans et plus qui ne sont pas suivies par un centre médico-social (CMS). Les personnes suivies relèvent de leur CMS ; les établissements médico-sociaux, les structures d'accueil de l'enfance et les hôpitaux appliquent leurs propres consignes cantonales.

Au début du mois de mai, la Commune adresse aux personnes qui auront au moins 75 ans au 1^{er} juin un courrier d'information, accompagné du dépliant cantonal de prévention et d'un coupon-réponse affranchi permettant de s'inscrire aux appels de suivi. Une inscription par téléphone reste possible en tout temps.

Dès l'activation du dispositif, les personnes inscrites sont appelées chaque matin, entre 8h. et 11h., y compris le week-end, selon le questionnaire cantonal. En 2026, ces appels ont été assurés par Police Est Lausanne, également pour les communes de Belmont-sur-Lausanne

et Paudex. La population dispose par ailleurs de la ligne canicule 021 721 35 00, auprès de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS). Hors des heures d'ouverture, un message oriente vers le médecin traitant, la Centrale des médecins de garde (0848 133 133) ou le 144.

En cas d'absence persistante de réponse ou de situation préoccupante, une visite à domicile par la police est organisée. Les signes d'alerte donnent lieu à une orientation médicale ; un coup de chaleur est traité comme une urgence vitale. La Commune communique au Préfet, à l'intention de la DGS, le nombre d'appels et de visites effectués.

2. La Municipalité estime-t-elle que cette déclinaison du Plan canicule cantonal durant l'été 2026 a répondu de manière satisfaisante aux besoins des personnes les plus vulnérables ?

Pour le public ciblé par le dispositif, la Municipalité considère que sa mise en œuvre a été globalement satisfaisante. Durant quatre vagues de chaleur et 32 jours d'activation, 98 % des appels ont abouti et 12 visites à domicile ont été effectuées. Le bilan fait également apparaître les indicateurs suivants.

Indicateurs – été 2026	Valeurs
Vagues de chaleur ayant activé le dispositif	4
Jours d'appels	32
Coupons-réponse retournés / personnes concernées	52 / 1'781
Appels effectués sur la période	552
Visites à domicile (personnes présentes / absentes)	12 (8 / 4)
Appels reçus sur la ligne canicule	21

Ce bilan met également en évidence certaines limites, qui motivent les pistes d'amélioration exposées ci-après.

3. Des évolutions (mesures d'amélioration) propres à Pully sont-elles prévues et à quel horizon ?

Oui. Un retour d'expérience a été organisé à la suite de l'été 2026 par le responsable Qualité, Sécurité et Environnement (QSE). Une réflexion sera menée sur l'organisation du dispositif, notamment en prenant contact avec le CMS pour examiner la réalisation des appels. La Municipalité prévoit également la mise à disposition d'une page dédiée sur le site internet de la Ville de Pully. Ces évolutions sont envisagées en vue de l'été 2027.

4. La Municipalité prend-elle en compte l'évolution du climat calculée par MétéoSuisse pour calibrer les nouvelles mesures envisagées ?

Oui. La Municipalité retient les scénarios climatiques CH2025 de Météo Suisse comme référence. Dans cette perspective, un été comme celui de 2026 pourrait devenir la norme à l'horizon 2050. À court terme, les seuils de déclenchement restent fixés par le Canton. En revanche, l'organisation communale devra pouvoir faire face à des activations plus fréquentes et plus longues. Les 32 jours d'appels de 2026 montrent que ce dispositif ne peut plus être considéré comme exceptionnel. La réorganisation envisagée pour 2027 vise donc un fonctionnement durable, sans reposer uniquement sur une mobilisation ponctuelle de la police.

À moyen et long terme, la Municipalité agit également sur l'adaptation du territoire afin de réduire l'exposition à la chaleur en ville. Elle protège notamment les arbres de 40 cm de

circonférence et plus, dont l'abattage est soumis à autorisation et à compensation, et subventionne jusqu'à CHF 5'000.00 par projet les plantations d'arbres, de haies indigènes et de prairies sur les parcelles privées. Elle veillera à ce que ces démarches prennent en compte les besoins des personnes vulnérables à la chaleur.

5. La Municipalité a-t-elle prévu de publier une carte de lieux de fraîcheur pertinents où la population pourrait trouver refuge par temps de canicule ?

Oui. Lausanne Région met d'ores et déjà à disposition de ses communes membres, dont Pully, une carte interactive qui recense les lieux frais où s'abriter, ainsi que les îlots de chaleur. Cette carte est disponible à l'adresse Internet www.guide-seniors.ch/plan-canicule. Elle sera également accessible depuis la page dédiée à la canicule qui sera créée sur le site internet de la Ville et disponible au printemps 2027.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu aux questions posées par l'interpellatrice.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

La syndique



N. Jaquerod



Le secrétaire



S. Cornuz